

Compte-rendu du CSAL du 20/02/2024

A l'occasion des déclarations liminaires, le directeur est revenu sur les points suivants :

- Concernant les demandes de revalorisation des rémunérations et de l'indemnitaire, le directeur se fera l'écho des revendications auprès de la délégation et du/ de la DG.
- JOP : Pas d'information à ce stade.
- Commémoration du 6 juin : pas d'information sur les restrictions de circulation à ce jour. (le plus long)

ODJ

1°) Règlement intérieur du CSAL pour avis.

Les OS devaient se prononcer sur la déclinaison locale du RI du fonctionnement du CSAL. Les OS ont formulé 24 propositions d'amendement au RI, aucune n'a été retenue par l'administration. L'administration se retranche derrière le fait que le RI du CSAL doit être une déclinaison de celui du CSA Ministériel et du CSA Réseau.

Les représentants du personnel se sentent frustrés d'avoir travaillé à des modifications qui étaient totalement inutiles dès le départ.

Le directeur a reconnu la frustration et a appelé à plus de transparence sur la procédure.

Nous avons fait remarquer que les droits des représentants du personnel étaient en recul, ce qui est dommageable pour le dialogue social.

Vote unanime contre. Lors de la reconvoction du 29 février, les organisations présentes (CFDT-CFTC ; CGT ; SOLIDAIRES) ont également voté contre ce projet.

2°) Détermination des ponts naturels 2024 pour avis.

En dépit des arguments avancés par les OS le directeur n'a pas souhaité présenter la date du 10 mai 2024 comme pont naturel, au motif que c'est la campagne IR, moment symbolisant le devoir d'exemplarité de l'accueil du public par la DGFIP.

Lors de la reconvoction du 29 février, les OS ont insisté pour que le directeur précise aux chefs de services les taux de présence requis le 10 mai 2024.

Le vendredi 16 Août sera le seul pont naturel en 2024.

CFDT-CFTC, FO, pour
SOLIDAIRES contre
CGT ne prend pas part au vote.

3°) Création d'une cellule RCTVA au sein du PCE.

Suite à une note cadre de l'administration centrale, la DDFIP 14 a retenu le principe d'une cellule dédiée au sein du PCE (4 agents volontaires).

Pour la **CFDT-CFTC**, cette décision est positive. Toutefois nous avons alerté sur le risque de routine et d'usure lié à la spécialisation dans cette mission. Il est important que les agents puissent en changer s'ils le souhaitent.

4°) Création d'un CGF rattaché au bloc 2 (agriculture, transition écologique et cohésion des territoires)

5 agents de catégorie C venant du centre de prestations comptables mutualisées à compter du 01/05/2024 et 1 agent du CGF du bloc 3 s'occuperont désormais des dépenses des Ministères de l'agriculture, de la transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Ils seront installés dans le bâtiment boulevard Bertrand.

5°) Questions diverses :

La restauration à Lisieux / mise en place du centre de contact :

Pour le centre de contact : restauration à l'hôpital de Lisieux, délai pour s'y rendre, en moyenne 7 minutes, restauration normale, attente de moins de 5 minutes ,

Décision du Secrétariat général, ce n'est pas une initiative locale,

Suite à notre intervention, la direction a précisé que :

- Le SG va procéder à une enquête auprès des agents du CCPROF.

- Les agents concernés par des problèmes de mobilité conserveraient les tickets restaurant.

Lisieux 8 mai :

- Standard téléphonique revu après la mise en place de la TOIP.

- Chauffage : la direction doit revoir le problème avec le propriétaire de l'immeuble et le fournisseur d'énergie.

Une réflexion est en cours concernant le rattachement de la cellule recouvrement forcé de la direction suite au départ en retraite du responsable du service.

Nous avons demandé à ce que ce point fasse l'objet d'un examen lors du prochain CSAL.

Prochain CSAL le 13 juin 2024.

Les élus en CFDT – CFTC en CSAL :

Daniel TEXIER (titulaire).

Pierre Yves AUROUSSEAU (titulaire)

Armelle GOUÉZ (suppléante)

Antoine RAKOTBEARISOA (suppléant)